



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

COMPTE-RENDU

Présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Nicole THOIRAIN, Kélène SAILLARD ;

Monsieur Daniel THOIRAIN, Alain PLOIX, Luc RAUDIN, Rémi GAY ;

Excusé(s) : Messieurs Gautier LABESSE ;

➤ Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 Juin 2022.

➤ **Délibération 13 : Sortie de la commune de Bagneux la Fosse du Syndicat de Transports Scolaires de Chaource**

La commune de Bagneux la Fosse demande sa sortie du syndicat, vu que ses élèves n'empruntent plus les circuits de transport scolaires du syndicat ainsi que le confirme l'inspecteur académique, les enfants de la commune dépendent des collèges de Bar sur Seine.

Le Conseil Municipal approuve cette demande.

➤ **Délibération 14 : Modification des statuts du SDDEA**

Suite à l'Assemblée Générale du 30 juin 2022 le Syndicat des eaux sollicite l'avis du Conseil Municipal relatif aux propositions de modifications statutaires votées lors de cette Assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De rendre un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du SDDEA lors de sa séance du 30 juin 2022.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

➤ **Délibération 15 : Changement de locataire d'un logement communal**

Suite au départ de M. et Mme Rodriguez, un des logements est désormais vacant.

Le Conseil Municipal souhaite opérer une hausse de 20€ sur le loyer de ce logement, il passera de 520€ par mois à 540€.

Le logement sera à nouveau loué à partir du 1^{er} Octobre 2022 par deux personnes en colocation. Des travaux de nettoyage et de plomberie sont nécessaires avant la mise en location.

➤ **Délibération 16 : Enquêtes publique et parcellaire**

De nouvelles délibérations portant sur les enquêtes publique et parcellaire seront rédigées afin de poursuivre le projet d'aménagement de la salle polyvalente.

➤ **Délibération 17 : Subvention émise par l'association Pascal STOLTZ**

Une subvention d'une valeur de 1500€ a été remise à la commune par l'association Pascal Stoltz pour la participation au financement des travaux du trottoir allant du parking du lycée à l'arboretum. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la subvention.

➤ **Délibération 18 : Coupes de bois dans la forêt communale - Etat d'assiette 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
2,2	2,68	ACT	oui			X	Oui	Oui	35

3 - Décide de répartir l'affouage par foyer et que la délivrance se fera sur pied

4 – Le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois :

- M. Luc RAUDIN
- M. Jean-Pierre CHANTEPIE
- M. Gauthier LABESSE

5 - Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au :

- Pour l'abattage et façonnage jusqu'au 15/04/2023
- Pour le débardage jusqu'au 15/09/2023

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Feu d'artifice du 15 août :

Malgré les interdictions, un feu d'artifice a été tiré par des particuliers. La gendarmerie est intervenue. Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République contre les personnes responsables de ce méfait pour non-respect d'un arrêté préfectoral et mise en danger des autres usagers.

• Défibrillateur :

La société Aube Sécurité Incendie va installer le défibrillateur d'ici peu.

• Concours de pêche :

Le concours de pêche est malheureusement annulé, car il n'y a pas suffisamment d'eau dans la mare de la commune qui a été vidée et curée cet été.

• Vide grenier :

Le vide grenier n'aura pas lieu cette année par manque de bénévole pour l'organisation.

Le Maire,
Pascal BOUGAULT

